

Demande de subside ordinaire – associations locales Année de référence – 2025

Règlement communal du 04/04/2025 fixant les critères à appliquer lors de la répartition des subsides ordinaires aux associations

Nom de l'association:	
Nr. registre (RCS)	
Année de fondation:	
Adresse du siège social:	

Compte IBAN:	
Banque / Code BIC:	

Président	
Nom, Prénom	
Adresse:	
Téléphone / GSM:	
E-mail:	

Secrétaire	
Nom, Prénom	
Adresse:	
Téléphone / GSM:	
E-mail:	

Adresse pour l'envoi du courrier:	
--	--

Art. 3. Subside de base

Présence de l'association aux manifestations officielles	À cocher
Fête nationale	
Journée de la commémoration	
Kermesses locales	
Nuit des sports	
Schoulsportdag	

Art. 4. Constellation de l'association

	Nombre:
Membres ayant moins de 18 ans et résidant dans la commune	
Membres ayant moins de 18 ans et inscrits au conservatoire ou école de musique et résidant dans la commune	
Membres actifs âgés entre 18 et 64 ans	
Membres actifs âgés de plus de 65 ans	

Est considéré en tant que membre actif, le membre qui est soit membre du comité, soit qui participe activement au fonctionnement de la vie associative de la commune.

Pour le cas où de par la nature de l'objet social de l'association une distinction entre membre actif ou autre ne s'avère pas possible, seul les membres du comité sont considérés comme membres actifs et ce, jusqu'à un maximum de dix personnes.

Art. 5. Participation communale aux frais de fonctionnement

Art. 5.1. Frais d'encadrement

	Montant total en €:
Encadrement des membres	
	Nombre:
Encadrement des membres âgés de moins de 18 ans assuré par des bénévoles	
	Montant total en €:
Acquisition de partition de musique	

Les pièces justificatives sont à joindre à la demande.

Art. 5.3. Frais d'équipement

	Montant total en €:
Équipements directement nécessaires à l'exercice de l'activité de l'association	
Acquisition d'uniformes	
Acquisition d'un véhicule	

Un éventuel sponsoring partiel de l'équipement doit obligatoirement être déduit de la valeur renseignée, sous peine de voir l'ensemble du subside ordinaire refusé.

Les pièces justificatives sont à joindre à la demande.

Art. 5.4. Frais d'entretien

	Montant total en €:
Nettoyage des uniformes	
Frais en relation avec un véhicule, immatriculé au nom de l'association	

Un éventuel sponsoring partiel de l'équipement doit obligatoirement être déduit de la valeur renseignée, sous peine de voir l'ensemble du subside ordinaire refusé.

Les pièces justificatives sont à joindre à la demande.

Art. 6. Bonifications

- **Ancienneté de l'association:**

	Oui / Non
L'association a-t-elle célébré un des anniversaires bénéficiant un subside extraordinaire en application du règlement? (10 ^{ème} , 20 ^{ème} , 25 ^{ème} , 50 ^{ème} , 60 ^{ème} , 75 ^{ème} , 90 ^{ème} , 100 ^{ème} anniversaire)	

Pour chaque anniversaire supplémentaire de dix ans, l'association reçoit le même montant que pour un anniversaire de 100 ans.

- **Actes officiels de la Commune:**

	Oui / Non
Encadrement musical ou de chant au cours des actes officiels de la Commune	
Encadrement de musique orchestrale lors de minimum 5 manifestations publiques	

- **Titre de champion:**

	Oui / Non
Titre de champion national dans le cadre d'un championnat officiel (dans toutes les catégories d'âge et par équipe)	
Champion du Luxembourg dans la catégorie senior (m/f) la plus élevée dans le cadre de Championnats officiels organisés par les Fédérations sportives affiliées au Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois (par équipe)	

Vainqueur de la Coupe de Luxembourg annuelle dans la catégorie senior (m/f) dans le cadre des compétitions officielles de la Coupe de Luxembourg organisées dans les disciplines respectives par les Fédérations sportives affiliées au Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois (par équipe)	
---	--

• **Mamer Maart / Marché de Noël:**

	Nombre:
Participation à l'exploitation d'un stand de boissons ou de restauration au « Mamer Maart »	
Participation à l'exploitation d'un stand de boissons ou de restauration au « Marché de Noël »	

• **Engagement environnemental:**

	Oui / Non:
Signature de la charte énergie-climat-environnement de la commune de Mamer	

• **Activités dans l'intérêt des enfants:**

	Nombre:
Activités dans l'intérêt des enfants en collaboration avec les Maisons Relais, la commission de la Famille et du 3 ^e âge ou avec les écoles fondamentales (par journée d'activité)	

Une attestation de participation établie par l'organisateur des activités est à joindre à la demande de subside

Les associations doivent joindre à la demande le procès-verbal de l'assemblée générale, une copie du rapport de caisse se rapportant à l'exercice concerné, signé par les réviseurs de caisse, une copie des rapports administratifs et/ou autres, présentés à l'assemblée générale, ainsi que le bilan des dépenses et des recettes. L'association doit obligatoirement indiquer si un subside lui est attribué par une autre commune, institution, fédération ou autre pour le même exercice.

En cochant cette case, les soussignés acceptent que les informations saisies dans le présent formulaire soient traitées conformément au règlement général sur la protection des données (UE 2016/679).

Les soussignés déclarent sur l'honneur que toutes les informations fournies dans la présente demande sont sincères et exactes.

Lieu et date: _____

Le Président

Le Secrétaire

Le Trésorier